



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

REUNION PUBLIQUE n°2 : présentation du diagnostic

Le 25 avril 2019 | Montcuq-en-Quercy-Blanc | 20h00-21h30

OBJET DE LA RÉUNION

Présentation du diagnostic à la population, secteur Ouest de la communauté de communes.

PARTICIPANTS : environ 40 personnes

COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

M LALABARDE, maire de Montcuq en Quercy Blanc, souhaite la bienvenue à la communauté de communes pour cette présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il remercie les citoyens participants venus nombreux qui s'intéressent à cette démarche. Ce PLUI est une bonne chose car cela va permettre de corriger les défauts de l'urbanisme actuel, et notamment des plans d'aménagement d'ensemble qui bloquent la construction dans nos communes rurales. Bien sûr il va falloir prendre en compte les contraintes et travailler durant trois ans, mais ce PLUI est une chance pour la communauté de communes de construire un bon projet.

M BESSOU, Président de la communauté de communes du Quercy Blanc, rappelle qu'aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est une affaire communautaire car la loi a prévu le transfert de l'élaboration des PLU aux communautés de communes, en respectant le schéma de cohérence territoriale (SCoT) en vigueur (SCoT de Cahors et du Sud du Lot).. Ce transfert de compétence concerne seulement la réalisation du PLU intercommunal (PLUI), la signature des autorisations d'urbanisme reste toujours de la compétence du maire. Il détaille le sujet de ce soir qui est la présentation du diagnostic territorial. En effet tout Plan Local d'urbanisme doit commencer sa démarche par un état des lieux et des connaissances du territoire. L'ensemble des aspects de l'aménagement du territoire est étudié : la démographie, la géographie, les mobilités, l'économie, l'agriculture, l'environnement.... Le PLUI va amener une réorganisation des zones constructibles et une inévitable diminution de celles-ci, car il faut avoir un projet urbain plus efficace et respectant les contraintes nombreuses (capacités des réseaux, environnement, agriculture...).

Cinq bureaux d'étude travaillent à cette démarche, chacun dans leurs spécialités, sous la responsabilité de Christophe PRUNET de Cairn Territoires. Ils sont accompagnés par les services de la communauté de commune et notamment Elodie SAVY qui assure un suivi efficace. M BOUTARD, vice-président en charge de l'urbanisme de la communauté de communes, est l' élu référent pour cette démarche.

M PRUNET, gérant de Cairn Territoires, explique en premier lieu ce qu'est l'urbanisme aujourd'hui en France : depuis la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, une révolution s'est produite, en passant d'un urbanisme d'opportunité à un urbanisme de projet. Les anciens POS ont laissé place aux PLU, et les lois successives (SRU, Grenelles, ALUR...) ont permis aux élus de proposer des projets urbains de plus en plus affinés sur leurs communes. Ces PLU étudient mieux le territoire, ses capacités, ses sensibilités... et déploient un projet respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Parallèlement, une autre révolution territoriale a remanié la carte des collectivités et consacré les communautés de communes comme l'échelon privilégié des PLUI (intercommunaux). Ainsi la présentation de ce soir est la première étape de la démarche de PLUI voulue par la communauté de communes du Quercy Blanc. L'idée est de partager la construction de ce document avec la population à partir d'une concertation sous forme d'information et de réunions publiques, de mise à disposition de registres d'observations... autant de modalités qui vont à la population de s'informer et de s'exprimer.

M PRUNET présente le plan de ce diagnostic, qui repose sur un fil directeur qu'est l'enjeu paysager. En effet le paysage représente la matrice de tous les thèmes abordés dans le PLUI et qui vont construire le projet : valorisation du cadre de vie, respect de l'environnement, équilibre des espaces agricoles, inscription des constructions dans les villages et hameaux... autant de sujets que le PLUI va aborder, toujours en faisant cet aller-retour entre un projet communautaire et des déclinaisons locales, précises et adaptées.

Il balaye tous les thèmes du diagnostic (paysage, agriculture, environnement, démographie, habitat, mobilités, économie, tourisme, fonctionnement territorial... cf. diaporama) en insistant sur les tendances observées et les chiffres clés. Ce diagnostic est aujourd'hui proposé aux élus pour qu'il le valide en y apportant leur expérience du territoire, leur sensibilité. Ainsi il sera alors possible de dégager des orientations, argumentées, et partagées, constituant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, deuxième pièce du dossier de PLUI.

M BESSOU remercie pour la clarté du propos et propose un temps d'échange sur cet exposé.

Une question porte sur le vieillissement de la population ; si 37% a plus de 60 ans, comment prendre en compte ce vieillissement ? le PLUI ne devrait-il pas insister sur cet enjeu fort et trouver des outils pour accompagner le phénomène, voire faire en sorte que cette part de population reste dynamique sur le territoire, avec un rôle économique actif ?

M BESSOU indique que la collectivité fait des efforts importants en multipliant les projets d'EPHAD et autres infrastructures et aménagements qui permettent d'accueillir et d'accompagner les populations vieillissantes et dépendantes. Mais les politiques publiques doivent se renforcer car c'est un phénomène d'ampleur nationale.

M LALABARDE estime qu'il faut bien identifier cette tranche d'âges sur le territoire : où habite-t-elle ? comment vit-elle et s'organise-t-elle ? Autant de questions pour appréhender ses besoins et faciliter sa prise en compte dans le fonctionnement.

M VIGNALS, maire de Lendou en Quercy, fait remarquer que la politique des EPHAD est parfois mal menée : l'exemple de Lauzerte est criant sur ce sujet avec un établissement en dehors de la ville et loin des autres équipements.

M PRUNET rappelle que le discours du Président de la République de ce soir a porté sur ce sujet de l'accompagnement du vieillissement de la population en milieu rural. On peut donc s'attendre à des mesures en ce sens. Ensuite l'Agence Régionale de la Santé insiste sur cet enjeu de conserver le plus possible les populations vieillissantes en autonomie. C'est un sujet que le PLUI peut prendre en compte en proposant des outils d'aménagement adaptés. Par exemple des mobilités douces qui permettent de se déplacer sans voiture et de se maintenir en forme, ou des équipements publics qui entretiennent le lien social et les échanges intergénérationnels.

Un participant pose justement la question des mobilités sur le territoire. Elles n'ont pas été exposées ce soir mais qu'en est-il de leur prise en compte dans le PLUI ?

M PRUNET précise que le code de l'urbanisme cadre les sujets qui sont intégrés à la démarche de PLUI, et les mobilités en font partie. Il a juste effleuré ce sujet pour des raisons de priorité de présentation, mais le diagnostic va plus loin. Il analyse les temps de déplacements des populations en fonction de leur lieu de vie, l'organisation des déplacements, et la prise en compte des enjeux de mobilités présents (transition énergétique, vieillissement et isolement des populations...). Le projet urbain tiendra compte de cet enjeu et proposera des solutions. Il cite les Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui sont des schémas de quartiers dessinés dans le PLUI. Ces OAP prennent en compte les enjeux de mobilités et peuvent obliger à des aménagements adaptés (pistes cyclables par exemple...)

Une question porte sur l'évolution et l'agrandissement de la communauté de communes. Quelle est la prochaine évolution des territoires vu que cela à l'air d'être sans fin ?

M BESSOU fait remarquer que s'il y a évolution, ce serait plutôt un agrandissement du Grand Cahors ! Mais il estime que cela n'est pas à l'ordre du jour. Les communautés de communes ont trouvé un point d'équilibre qui leur permet de travailler en complémentarité avec les communes. Celles-ci restent l'échelon local de référence indispensable et constitutif de l'identité rurale des territoires français. Il rappelle un point important qui est l'économie. Les communautés de communes sont aujourd'hui, avec la Région, l'échelon de développement économique des territoires. Il faut donc rapidement lancer une étude de stratégie économique car les territoires ruraux ont besoin d'être volontaire en termes d'attractivité économique.

Un participant demande comment les enjeux de lien social sont-ils pris en compte dans le PLUI. Comment peut-on développer celui-ci et les liens non marchands entre les populations ?

M PRUNET explique que les enjeux sociaux se traduisent de plusieurs manières : proposer un habitat qui favorise la mixité sociale et facilite les liens entre catégories de populations (entre CSP, intergénérationnelles...); déployer des aménagements multipliant les lieux de rencontre du quotidien et d'échanges entre villages et hameaux. Là encore c'est la connaissance fine des fonctionnements du territoire qui permettra de proposer des outils adaptés. Très concrètement par exemple, le PLUI peut mettre en place des emplacements réservés où seuls sont possibles la construction d'équipements ou d'espaces publics ou d'intérêt collectifs.

Une question porte sur l'avenir et la fragilité de l'économie agricole. Que peut faire le PLUI pour appréhender cela et prendre en compte les évolutions rapides et aléatoires de ces dynamiques agricoles ?

M CANAL, maire de Barguelonne en Quercy, estime qu'il faut favoriser l'agriculture en tant que dynamique économique. Les territoires ruraux reposent encore largement sur l'agriculture. Et il est toujours possible d'allier les contraintes d'utilisation des sols et le développement des toutes les tendances de l'agriculture.

M PRUNET complète en rappelant la précision de l'analyse agricole dans le PLUI. Le cabinet Rural Concept a réalisé un travail important sur les perspectives des exploitations. Entre protection des potentiels agricoles, et orientations de développement d'une économie agricole en lien avec la ruralité du territoire, le PLUI proposera des solutions.

Un participant pose la question de l'avenir des écoles sur le territoire, et plus largement des équipements et services aux populations.

M BESSOU précise tous les projets communautaires présents ou en cours avec des aménagements de crèches, d'écoles, de périscolaire. Les RPI fonctionnent bien sur le territoire. Les tendances sont plutôt positives sur ce sujet sensible.

Une participante demande quel est l'avenir des zones artisanales actuelles du territoire.

M BESSOU revient sur ce sujet en précisant qu'une étude sera lancée sur la stratégie économique et que les zones artisanales seront prises en compte. Leur avenir sera intégré à cette stratégie.

M BESSIERES, maire des Portes du Quercy, souhaite que dans le prolongement des communes nouvelles, le PLUI prennent en compte les enjeux des communes « isolées » qui sont en dehors des dynamiques des territoires. Le village de Saint Matré est sinistré par la proximité de la RD 656 et une position loin de tout. Il faut que le PLUI mette un emplacement réservé et favorise la déviation de la RD.

Une question porte sur la prise en compte des zones actuellement constructibles des PLU, comme par exemple sur Lastours à Montcuq. Qu'en sera-t-il de ces zones qui ne sont pas adaptées à la construction et qui ont fait l'objet d'équipements malgré cela ?

M PRUNET revient sur le diagnostic, qui intègre une évaluation des documents d'urbanisme actuels, toujours en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUI dans trois ans. Un travail sur toutes les zones constructibles actuelles permettra de savoir si elles peuvent être conservées au titre du nouveau projet urbain, en tenant compte de toutes leurs contraintes. Il est clair qu'une zone où la sécurité et les besoins des populations (ruissellements de versant, capacité des réseaux...) ne sont pas assurés, ne pourra être conservée.

M BESSOU remercie l'assistance pour la qualité des débats et rappelle que cette présentation sera prochainement disponible sur le site internet de la communauté.

M BESSOU clôture la séance à 21h50

Rédigé le 28 avril 2019, par Christophe PRUNET, CAIRN Territoires